

ZONAGE

ZONE URBAINE

- Uhc** Secteur urbanisé à vocation dominante de mixité de l'habitat et des fonctions de centralité
- Uhc1** Secteur urbanisé à vocation dominante de mixité de fonctions, incitatif à une densification modérée de l'habitat
- Uhh** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat résidentiel
- Uhh1** Secteur urbanisé à dominante résidentielle et aux conditions limitatives de développement.
- UE** Zone urbanisée à vocation spécifique d'équipements public et d'intérêt collectifs.

ZONE NON URBANISEES, RESERVEES A L'URBANISATION FUTURE

Zone à urbaniser à court ou moyen terme.

- AUhc** Zone à vocation dominante de confortement des fonctions de centralité

ZONE AGRICOLE

- A** Zone Agricole

ZONE NATURELLE

- N** Zone naturelle protégée
- Ne** Secteur équipé à caractère naturel dominant

EMPLACEMENTS RESERVES

- Emprise de l'emplacement réservé délimité au titre de l'article L.151.41 du CU
- N° de l'emplacement réservé (voir liste)

AUTRES

Secteurs délimités au titre de l'article L.151.15 du CU

- Périmètre de mixité sociale

Secteurs délimités au titre de l'article L.151.6 du CU

- Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Secteurs délimités au titre de l'article R.151.37 du CU

- Linéaire de mixité fonctionnelle

Secteurs délimités au titre de l'article L.151.11.2 du CU

- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Secteurs délimités au titre de l'article L.151.39 du CU

- Périmètre de densité minimum

A titre indicatif :

- Bâtiment cadastré (à la date d'approbation du PLU)
- Bâtiment mise à jour non cadastré (à la date d'approbation du PLU)

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Plan Local d'Urbanisme
DOCUMENT GRAPHIQUE REGLEMENTAIRE
Modification n°1 du Plan de zonage

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal en date du 09/09/2019, approuvant la modification n°1 du P.L.U. de Cuvat,

**Monsieur Le Maire,
Dominique BATONNET**

PLAN N°3-2a	PROCEDURES		
	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS
ECHELLE 1/5000	N°1 Approuvée le 11/02/2019	N°1 Approuvée le 09/09/2019	N°1
		N°2	N°2
		N°3	N°3
Mise au point			

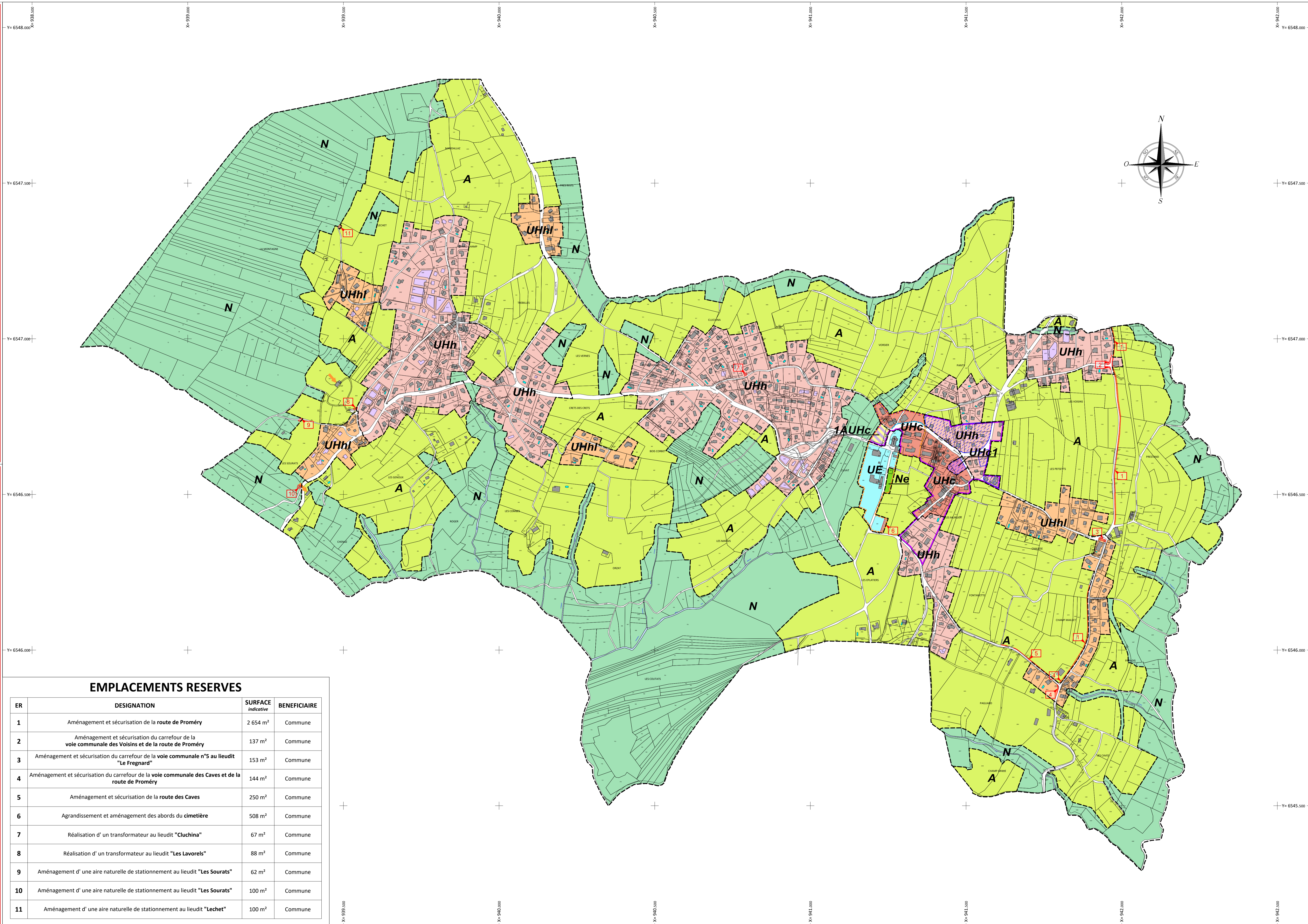
territoires demain

CONCEPTION
URBANISME ASSOCIEE
accueil@urbanismedevaux.fr

B.E - DESSIN
SARL CANEL
GEOMETRE - EXPERT

FOND CADASTRAL
Origine CADASTRE
Droits de l'Etat réservés

MISE A JOUR DU BATI
Janvier 2018



EMPLACEMENTS RESERVES

ER	DESIGNATION	SURFACE indicative	BENEFICIAIRE
1	Aménagement et sécurisation de la route de Proméry	2 654 m ²	Commune
2	Aménagement et sécurisation du carrefour de la voie communale des Voisins et de la route de Proméry	137 m ²	Commune
3	Aménagement et sécurisation du carrefour de la voie communale n°5 au lieu-dit "Le Fregnard"	153 m ²	Commune
4	Aménagement et sécurisation du carrefour de la voie communale des Caves et de la route de Proméry	144 m ²	Commune
5	Aménagement et sécurisation de la route des Caves	250 m ²	Commune
6	Agrandissement et aménagement des abords du cimetière	508 m ²	Commune
7	Réalisation d'un transformateur au lieu-dit "Cluchina"	67 m ²	Commune
8	Réalisation d'un transformateur au lieu-dit "Les Lavorels"	88 m ²	Commune
9	Aménagement d'une aire naturelle de stationnement au lieu-dit "Les Sourats"	62 m ²	Commune
10	Aménagement d'une aire naturelle de stationnement au lieu-dit "Les Sourats"	100 m ²	Commune
11	Aménagement d'une aire naturelle de stationnement au lieu-dit "Lechet"	100 m ²	Commune

ZONAGE

ZONE URBAINE

- Uhc** Secteur urbanisé à vocation dominante de mixité de l'habitat et des fonctions de centralité
- Uhc1** Secteur urbanisé à vocation dominante de mixité de fonctions, incitatif à une densification modérée de l'habitat
- Uhh** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat résidentiel
- Uhh1** Secteur urbanisé à dominante résidentielle et aux conditions limitatives de développement.
- UE** Zone urbanisée à vocation spécifique d'équipements public et d'intérêt collectifs.

ZONE NON URBANISEES, RESERVEES A L'URBANISATION FUTURE
Zone à urbaniser à court ou moyen terme.

- AUhc** Zone à vocation dominante de confortement des fonctions de centralité

ZONE AGRICOLE

- A** Zone Agricole

ZONE NATURELLE

- N** Zone naturelle protégée
- Ne** Secteur équipé à caractère naturel dominant

A titre indicatif :

- Bâtiment cadastré (à la date d'approbation du PLU)
- Bâtiment mise à jour non cadastré (à la date d'approbation du PLU)

AUTRES

Eléments identifiés au titre de l'article L.113.1 du CU

- Espace boisé classé

Eléments identifiés au titre de l'article L.151.19 du CU

- Secteur d'intérêt paysager

Eléments identifiés au titre de l'article L.151.31 du CU

- Bâts d'intérêt patrimonial et architectural

Eléments, sites et secteurs délimités au titre de l'article L.151.23 du CU

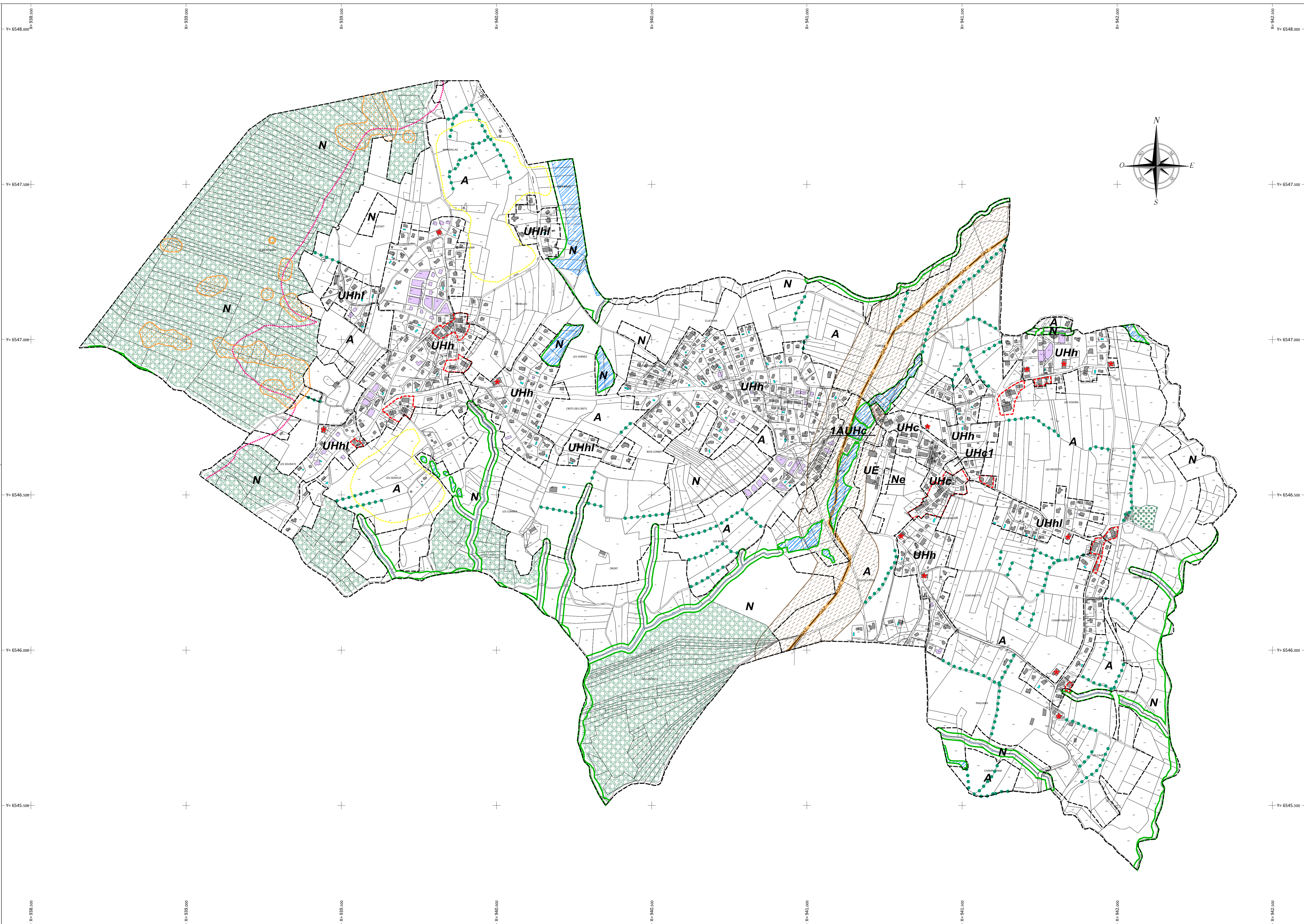
- Aléas miniers

Eléments, sites et secteurs délimités au titre de l'article R.151.48 du CU

- Secteur d'intérêt écologique
- Zone humide
- Zone humide remblayée
- Trame végétale

Délimités au titre de l'article R.151.31 du CU

- Itinéraires de randonnée d'importance locale ou départementale
- Canalisation de transport de Gaz
- Zone non aedificandi et non sylvandi liée à la canalisation de gaz
- Zone de SLP1 liée à la canalisation de gaz



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Plan Local d'Urbanisme
DOCUMENT GRAPHIQUE REGLEMENTAIRE
Modification n°1 du Plan des périmètres

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal en date du 09/09/2019, approuvant la modification n°1 du P.L.U. de Cuvat,

Monsieur Le Maire, Dominique BATONNET

PLAN N°3-2b	PROCEDURES		
	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS
ECHELLE 1/5000	N°1 Approuvée le 11/02/2019	N°1 Approuvée le 09/09/2019	N°1
		N°2	N°2
		N°3	N°3
Mise au point			

territoires demain CONCEPTION

FOND CADASTRAL Origine CADASTRE Droits de l'Etat réservés

MISE A JOUR DU BATI Janvier 2018

B.E. DESSIN BARL-CANEL GEOMETRE - EXPERT